
Introduction

Quelles natures pour quelles normes ?

Hervé Ferrière, Nader Hakim et Charles-François Mathis

🔗 <https://publications-prairial.fr/cliothemis/index.php?id=1234>

DOI : 10.35562/cliothemis.1234

Référence électronique

Hervé Ferrière, Nader Hakim et Charles-François Mathis, « Introduction », *Clio@Themis* [En ligne], 20 | 2021, mis en ligne le 15 juin 2021, consulté le 21 juin 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/cliothemis/index.php?id=1234>

Droits d'auteur

CC BY-NC-SA

Introduction

Quelles natures pour quelles normes ?

Hervé Ferrière, Nader Hakim et Charles-François Mathis

PLAN

- I. Quelle nature pour le droit ?
- II. La construction de la nature
- III. Visages de la nature
- IV. La science moderne, aux origines de l'anthropocène ?
- V. Le temps d'Hercule

TEXTE

- 1 Dans un petit texte humoristique paru en 1893, intitulé *The First Authentic Mention of Niagara Falls : Extracts from Adam's Diary*, Mark Twain imagine le paradis situé autour des chutes du Niagara, et Adam se plaignant sans cesse d'Ève¹ :

Elle continue à donner imprudemment un nom à tout, malgré moi. J'avais un très bon nom pour le domaine, et il était musical et joli – JARDIN D'EDEN. En privé, je continue à l'appeler ainsi, mais plus en public. La nouvelle créature dit qu'il n'est fait que de bois, de rochers et de paysages, et qu'il n'a donc aucune ressemblance avec un jardin. Elle dit qu'il *ressemble* à un parc, et ne ressemble donc à *rien* d'autre qu'à un parc. Par conséquent, sans me consulter, il a été rebaptisé – NIAGARA FALLS PARK. [...] Et il y a déjà un panneau : « Ne pas marcher sur l'herbe ». Ma vie n'est plus aussi heureuse qu'elle l'était avant.

Ce texte est écrit alors que le statut des chutes du Niagara a été bouleversé au cours des cinquante années précédentes : icône sublime d'une nation sans patrimoine se définissant par sa nature spectaculaire², elles devinrent ensuite, à partir du milieu du XIX^e siècle, objet de consommation touristique excessive qui en rabaisa l'unicité et la splendeur, pour finir par jouer le rôle de force motrice pour des entreprises hydroélectriques. L'histoire de ce paysage est celui d'une Chute, au sens biblique du terme, pour qui ne conçoit la nature

qu'épargnée par les forces industrielles et consuméristes de l'humanité, et c'est cela que Twain donne à entendre ici : on ne parle plus de sublime, ni même d'un jardin, mais d'un parc, fait pour accueillir les masses et en canaliser les mouvements par des panneaux et des interdictions. Impossible de ne pas y voir une allusion aux travaux de Frederick Law Olmsted qui, en 1885, avait redessiné les alentours pour en faire un parc, pittoresque, devant redonner au visiteur une certaine disponibilité d'esprit afin qu'il puisse ressentir des sensations propres, individuelles, devant le spectacle unique qui lui était offert en arrivant devant les chutes³.

- 2 Autour de Niagara se joue donc une certaine définition de ce que sont « la » nature et les normes juridiques, comportementales, émotionnelles, identitaires ou consuméristes qu'on lui a associées. C'est sur cette question que porte le présent dossier de la revue *Clio@Thémis*, produit de deux journées d'échanges qui ont eu lieu à Bordeaux, en octobre 2018, entre des historiens et épistémologues issus de différents domaines : histoire et philosophie du droit, de l'environnement et des sciences et des techniques. L'objet de ces échanges ne saurait être, comme pourrait l'indiquer le titre choisi pour ce dossier, de postuler une normativité de la nature (autrement dit la nature vue comme fondement et source de normes). Il est au contraire de s'interroger sur les usages normatifs de la nature : comment on « utilise » cette nature pour édicter des règles et des normes (autrement dit, quels discours, quelles pratiques, quels usages, quelles règles s'impose-t-on au nom de la nature), qu'il s'agisse des sciences de la nature, du droit ou plus largement de tous les savoirs qui mobilisent cette notion polysémique.

I. Quelle nature pour le droit ?

- 3 Pour prendre à titre liminaire l'exemple du droit, ce que les juristes nomment « nature », qui est selon nous ce qu'ils posent *a priori* comme étant la nature (et surtout d'ailleurs la nature humaine depuis le *xvi^e* siècle), n'a que très peu de lien avec le monde naturel tel que nous le concevons *hic et nunc*, et échappe presque totalement aux réalités physiques et biologiques. Le formalisme et l'abstraction juridiques conduisent d'ailleurs à forger une représentation juridique du monde qui permet de le normaliser et donc de le dominer, mais re-

vient en outre à fixer une ontologie autoproduitive de règles indifférentes aux choses et donc, *a fortiori*, à « l'environnement »⁴ ou, si l'on veut échapper à ce terme équivoque, à notre milieu ambiant.

- 4 Poser la question de la nature en droit conduit ainsi à interroger cette indifférence fondamentale des juristes à la matière et leur « naturalisme »⁵ qui permet de penser la maîtrise technique du monde. On peut ainsi estimer que la « nature des choses » des juristes masque en effet presque parfaitement tant l'histoire que la réalité physique, biologique, sociale, économique, en ce que cette nature faite d'essences et de valeurs permet d'échapper aux contingences et aux conséquences. Si le droit naturel⁶ a longtemps dominé les façons de penser le droit en Occident au moins jusqu'au XVIII^e siècle (comme en témoignent l'article d'Alexis Lombart ainsi que les textes traduits de Michael Stolleis et de Natalino Irti), les réactions romantiques et positivistes peuvent également faire l'objet de questionnements en ce que, par exemple, la tradition et l'enracinement de l'historicisme et de l'organicisme allemand du début du XIX^e siècle continuent à véhiculer des idées et un langage qui conditionnent très largement le rapport au monde et aux choses des générations postérieures de juristes. D'ailleurs, le moment de cette réaction allemande au jusnaturalisme et à la codification française mérite d'être souligné comme moment historique significatif de l'histoire environnementale.
- 5 Le positivisme lui-même peut être lu, au moins en droit, non seulement comme une compréhension des actes et des opérations juridiques pour ce qu'ils sont et ce qu'ils font faire aux acteurs, c'est-à-dire ce qu'ils produisent hors des schémas de l'universalisme jusnaturaliste et de l'historicisme organiciste, mais également comme une tentative pour échapper à l'autorité de la nature. Privé d'essence et de modèle, le droit devient ainsi pleinement sublunaire. Le positivisme fait toutefois peut-être courir un double risque : celui de négliger l'impureté des pratiques et la part de croyance des protagonistes d'un droit qui peine toujours et encore à être appréhendé comme un objet susceptible d'une épistémologie rigoureuse ; mais également celui de verser, justement parce que le droit est une technologie, dans une indifférence au monde physico-chimique alors que celui-ci, de toute évidence, tient fermement – inéluctablement pourrait-on dire – aussi bien les juristes que les autres citoyens. Si le phénomène normatif est à la fois descendu du ciel des idées et déconnecté de la « terre » et de

la « nature », il n'en reste pas moins le produit d'une activité pleinement humaine étroitement connectée à toutes les actions de l'homme sur son milieu. Sortie par la petite porte, alors qu'elle ne cesse de faire rage, la guerre des valeurs ne revient-elle pas par la grande porte du devenir de l'humanité ? Autrement dit, quoi qu'il fasse, quelles que soient ses options méthodologiques et philosophiques, le juriste n'est-il pas confronté à une nature qui ne cesse de l'interroger, de le contrarier et de le fasciner ?

6 Aussi semble-t-il évident que la nature reste ou, si l'on préfère, redevient (sous une forme nouvelle) un sujet de questionnement des juristes et des historiens du droit. L'histoire de l'environnement comme objet est désormais abordée de longue date par les historiens qu'ils soient historiens des sciences, historiens ou historiens du droit⁷. Ces derniers s'intéressent en effet depuis quelques décennies à l'histoire du droit forestier ou de l'eau (des fleuves et des sources : l'eau douce dont parle le texte de Jean Rameau). Sauf exception, les travaux publiés restent toutefois le plus souvent focalisés sur les normes directement liées à la prise en charge par l'État ou les collectivités publiques des questions environnementales. Les lois en la matière étant relativement peu nombreuses, ces choix sont logiques et nécessaires. Les études plus globales restent quant à elles trop peu fréquentes alors qu'il semble nécessaire d'appréhender la question environnementale dans l'ensemble du système juridique⁸. L'objet devient alors plus complexe et plus théorique, mais n'en demeure pas moins fondamental en ce qu'il ne saurait être question de réduire la réflexion environnementale aux règles dédiées à la protection de la « nature » ou à celles qui contribuent, dans des visions extractivistes, à la gestion des « ressources naturelles » (voir en l'occurrence l'article de David Schorr).

7 C'est ici que les travaux récents relatifs à la « crise environnementale » viennent alimenter de nouvelles perspectives. La question posée à titre liminaire n'est plus l'évolution des règles permettant de protéger les « choses qui nous entourent », mais celle d'une évolution radicale de nos façons d'agir et de penser. Il s'agit donc d'associer pleinement les apports de l'histoire environnementale devenue très riche en la matière et d'une histoire du droit environnemental, entendu *lato sensu*, qui doit encore être bâtie. Pour ce faire, l'histoire du droit doit être réalimentée par l'histoire de la pensée juridique en

opérant un tournant méthodologique à même de centrer le regard sur une « nature » objet de droit, mais également concept normatif historiquement décisif au cœur des opérations du droit, de l'administration, des politiques publiques, etc.

- 8 La nouveauté que nous souhaitons mettre en avant dans ce dossier est de décloisonner les approches non seulement entre les disciplines, mais également au sein même des disciplines en plaçant la « nature », relue à l'aune de la « crise » environnementale, au centre des questionnements et des méthodologies. Les événements récents autour de la pandémie due au coronavirus SRAS-CoV-2 ont rendu cette volonté encore plus farouche. On a alors entendu et lu de nombreuses fois que « la nature prenait sa revanche », mais de quelle nature parlait-on alors ?
- 9 Les diverses contributions qui constituent les trois parties de ce dossier (des articles de recherche, des textes commentés et des traductions d'articles étrangers) permettent d'illustrer un projet centré sur les représentations de la nature et, plus spécialement, sur l'utilisation du concept de nature à la fois comme cadre de pensée et comme ensemble de règles, postulats ou paramètres dans l'histoire⁹.

II. La construction de la nature

- 10 L'existence de « natures », formes particulières d'une représentation du monde, n'est certes pas une nouveauté, et nombre d'ouvrages d'histoire environnementale se sont justement donnés pour ambition d'en éclairer les contours¹⁰. L'exemple américain est parlant : la conception d'une *wilderness* à laquelle les colons devaient se confronter, avec des conséquences culturelles, sociales et politiques, a fait l'objet d'études multiples dès les premiers temps de l'histoire environnementale¹¹. Il s'agissait de montrer, dans le sillage de la célèbre conférence donnée par l'historien Frederick Jackson Turner sur la Frontière lors de l'exposition universelle de Chicago en 1893, que l'identité américaine s'est forgée au contact de cet espace de nature sauvage qu'il fallait domestiquer ; la disparition de ce creuset identitaire, la fin de la conquête de l'Ouest, actée par le bureau du recensement en 1890, impose donc de repenser la façon dont l'âme américaine et ses caractéristiques pourront se constituer. La concomitance de ce tournant avec le développement des parcs nationaux

(si Yosemite est protégé, au niveau local, dès 1864, c'est à la fin du siècle que le mouvement préservationniste prend son essor), censés permettre de rejouer le scénario originel par la rencontre avec une nature supposée vierge, a été mainte fois soulignée. Elle rappelle que ces espaces qu'on définissait comme sauvages (oubliant qu'ils sont le fruit de siècles de transformations par les populations amérindiennes) jouèrent bien un rôle normatif essentiel dans les premiers temps de la nation américaine : « la » nature ne pouvait être autre que cette *wilderness* spectaculaire et fantasmée – elle était donc absente du quotidien et cantonnée à ces réserves qu'on visite de temps à autre pour se ressourcer. C'est pour dénoncer une telle vision que l'historien William Cronon a intitulé l'un de ses plus célèbres articles « The Trouble with Wilderness, or getting back to the wrong nature »¹².

- 11 Cet article est repris dans le recueil *Uncommon Ground*, lui aussi dirigé par Cronon, qui, dans l'introduction, revient sur l'idée de la nature comme construction profondément humaine¹³ – pour reprendre les mots de Raymond Williams cité à cette occasion : « L'idée de nature contient, bien qu'elle passe souvent inaperçue, une quantité extraordinaire d'histoire humaine »¹⁴. Autour du paysage californien, Cronon s'efforce dès lors d'en repérer les divers aspects, les interprétations contradictoires, pour s'opposer notamment à la conception communément partagée d'une altérité foncière de la nature (ce que Cronon appelle « la nature comme réalité naïve »). Il évoque ainsi l'usage que l'on peut faire de la nature comme un impératif moral : tout ce qui serait « naturel » s'imposerait nécessairement à l'action humaine, et l'on sait la force de ce soi-disant argument dans la répression, par exemple, des libertés sexuelles et de genre. C'est aussi cet impératif moral qui fait de la protection de certains lieux considérés comme plus naturels que d'autres une nécessité, ce dont ont su jouer les premiers défenseurs de l'environnement¹⁵. La nature californienne peut aussi être lue comme un artifice complet (elle se démarque aujourd'hui profondément de son écosystème premier), comme une réalité virtuelle, comme un produit de consommation, etc. Chacune de ces interprétations peut ainsi servir de norme d'action et de jugement, entraînant avec elle son lot de tensions et de conflits. Dans la continuité de cette intuition de Cronon, l'originalité de l'approche proposée dans ce dossier est en effet de réfléchir à l'intégration de

ces visions de la nature dans un *système* : système normatif au sens large, souvent impensé, sur la base duquel repose une action, environnementale ou non, contraignante, un ensemble de comportements.

- 12 Une réflexion sur les *seuils* normatifs nous paraît à ce titre indispensable et heuristique. La détermination d'un seuil de pollution, par exemple, renvoie inmanquablement à une certaine compréhension de ce qu'est un environnement « propre » : un environnement « sans effet négatif » sur la santé ni sur les espèces utiles économiquement ? Un environnement pensé comme « originel » ou comme « cadre physico-chimique compatible avec le maintien et le développement du vivant » ? Un « espace » dénué de phénomènes ou de mécanismes évolutifs propres auquel il serait possible de « revenir » après un certain « temps », en fonction de la taille des « réservoirs » pollués et de l'importance des pollutions ? Ce seuil de pollution serait alors érigé en norme de l'action et de la législation. Mais cette compréhension de l'environnement – qui serait d'abord le fait des scientifiques avant d'être intégrée par les autres acteurs sociaux ? – varie bien évidemment au fil des siècles selon les perspectives scientifiques, sociales et culturelles. Dans leur magistrale somme sur l'histoire des pollutions, Thomas Le Roux et François Jarrige ont ainsi montré comment le régime des pollutions était transformé entre les périodes moderne et contemporaine¹⁶ : jusqu'au XVIII^e siècle, on limitait les pollutions au nom d'un intérêt général centré sur la jouissance de sa propre habitation et sur la préservation de la santé. Les progrès techniques, couplés à de nouveaux impératifs économiques, changèrent la donne au tournant du XIX^e siècle : désormais, le développement « naturel » de l'industrie devait être protégé au nom de la puissance de la nation ; les supposées capacités d'absorption de la nature autorisaient une pollution moins contrainte, quitte à sacrifier certains espaces et certaines populations¹⁷.
- 13 Les questionnements historiques soulevés par ce regard sur la nature érigée en norme portent donc sur les conditions socio-culturelles, voire politiques et économiques, de sa constitution, sur ses changements, mais aussi sur son application : les débats virulents du tournant des XIX^e et XX^e siècles aux États-Unis autour de la vallée de Hetch Hetchy, entre conservation (assurant une « gestion rationnelle » et anthropocentrique des « ressources » naturelles dans le but de mieux

les exploiter) et préservation (limitant au maximum les interventions humaines) renvoient finalement à une normativité différentielle de la nature, mais aussi à deux visions antagonistes de la relation entre les humains et la nature. Enfin, il ne faudra pas négliger les mises au jour et les contestations éventuelles de cette nature-norme (par exemple, dans les controverses sur l'hypothèse Gaïa développé par James Lovelock – qui constitue une forme nouvelle de l'organicisme et qui rejette, comme le préservationnisme et les partisans de l'écologie dite « profonde », les humains hors de la nature). Dans tous les cas, cette nouvelle norme exclut les humains parce qu'ils seraient collectivement *responsables* des destructions des écosystèmes et parce qu'aucun d'entre eux ne pourrait être vu, ne serait-ce qu'un instant, comme une *victime* au même titre que les autres êtres vivants. On le voit : la réponse à toutes ces questions soulève aussi de nombreuses questions politiques.

- 14 Les pistes de réflexion proposées en amont de ce dossier aux auteurs ici réunis étaient donc nombreuses. Nous aurions pu encore leur ajouter la question problématique du passage du droit naturel à la norme environnementale, voire à l'écologie politique. Si l'on a longtemps pensé que la nature produisait son propre droit que l'homme pouvait constater par l'observation ou par sa raison, et si ce droit naturel semble s'effacer progressivement à partir de la fin du XVIII^e siècle, ou du moins se transformer en un autre chose que sont sans doute les droits de l'homme et les droits fondamentaux, la nature comme référence et comme milieu à préserver semble toujours omniprésente au cœur de la question environnementale et de l'écologie.

III. Visages de la nature

- 15 Qu'en est-il alors de cette nature qui est mobilisée comme référence suprême (on pensera également à la « terre » mobilisée dans les discours politiques et juridiques) alors que chaque discipline (au sens scolaire ou universitaire du terme), chaque discours la fait parler et parle en son nom ?
- 16 Est-ce l'ensemble des objets constitués d'atomes, de molécules ou de cristaux, des vivants (ou à la limite du vivant comme les virus), des propriétés et des phénomènes (énergie, rayonnements, production

de substances organiques, cristallisation...) qui constituent le *monde matériel* – domaine d’investigation des sciences dites « naturelles » – un monde qu’il conviendrait d’opposer ou de superposer au monde « idéal » ? Ou est-ce plutôt la biosphère telle qu’elle a commencé à être comprise à la fin du XIX^e siècle (le mot est né en effet à cette époque) ? Un « tout » réifié mais rassemblant tous les vivants – dont les humains – dans un vaste ensemble dynamique, évolutif, animé de maintes relations, de flux et d’échanges, d’interactions désordonnées, bien peu prévisibles et encore moins *maîtrisables* ? Est-ce la somme des écosystèmes passés et présents ? Car même si le terme écosystème n’existe que depuis 1935 (travaux d’Arthur Tansley), on avait déjà compris bien avant l’existence des relations entre les vivants, entre eux et avec le non-vivant.

- 17 Est-ce la nature « originelle » (sols, arbres, ruisseaux, ciels et mers), en grande partie rêvée : celle « d’avant l’apparition de notre espèce », comme certains parlent parfois avec nostalgie (et pour des raisons *comparables* ?) du « monde d’avant 1789 » ? Comme si la nature était un lieu où nous n’habiterions pas, une île sans Robinson ni *colon* d’aucune sorte, un vaste champ de ruines de civilisations heureuses et disparues (heureuses car disparues ?). Mais la réponse est équivoque : peut-on distinguer au sein de nos ancêtres ceux qui seraient tout à coup séparables de La Nature, ceux qui seraient coupables de cet arrachement, déchirement ou désencastrement ? Non. Et cette séparation a-t-elle réellement un sens ? De quel nid douillet nous serions-nous donc échappés ? Regardons pour ce qu’elles sont les visions religieuses et autres cosmogonies, comme les récits mythologiques qu’on associe à tous les souvenirs des civilisations et sociétés passées ou même présentes que les publicitaires, voyagistes et gourous de toute sorte agitent pour faire rêver de l’Éden perdu. La Pacha Mama ou Gaïa ne forment d’ailleurs pas non plus une image très nette de cette nature que l’on cherche seulement à nommer et à mobiliser (voir la Déclaration de Cochabamba et sa présentation).
- 18 Même si depuis la seconde moitié du XIX^e siècle (par la faute de Marx et d’Engels sans doute) on prétend distinguer l’humain par sa capacité à produire ce dont il a besoin pour assurer sa subsistance, sa persistance et sa reproduction, on sait bien que d’autres communautés animales – que l’on appelle même parfois des sociétés – sont capables du même exploit. Cela nous confirme tout de même que les sociétés

existent et non pas seulement une somme d'individus égarés dans une nature transformée en décor cinématographique, en « fond coloré » pour selfies ou écran de veille, ou pis : en garde-manger tout juste bon à être pillé.

- 19 Est-ce une nature que l'on pourrait appeler « primaire », comme lorsqu'on parle de forêts primaires pour distinguer celles qui n'ont pas été radicalement et irréversiblement transformées – voire totalement plantées – par les humains et que l'on nomme alors forêts « secondaires » ? Il arrive aussi que l'on parle de « nature seconde » pour désigner les espaces que les premières formes d'industrialisation, de « maîtrise » ou « d'arraisonnement » de la nature, et « d'aménagement de l'espace » ont contribué à établir et qui, aujourd'hui, nous paraissent *naturels* – comme les fameux parcs du même nom (et qui ne resteraient pas longtemps tels qu'ils sont sans nos interventions constantes, musclées et délibérées). Est-ce l'ensemble des espaces sur lesquels l'humanité *n'aurait pas ou n'a pas encore* eu d'impacts (directs ou indirects) ?
- 20 Notre population a cependant toujours eu des impacts *dans* la nature (et non pas *sur* la nature) à tel point que certains parlent d'anthropocène¹⁸, mais sans trop savoir quand le faire débiter. Avec le néolithique en Mésopotamie ? voire avant puisqu'on ferait trop de cas d'une prétendue invention de la « cité » ? Avec les peuples nomades – annonceurs de colonisateurs de toutes les époques – ou avec les inventions essentielles, mais sans « grand inventeur » : la cuisson, l'agriculture, le levain... Point de départ d'une aventure technique dont nous retrouverons d'ailleurs une étape récente dans ce dossier (on se reportera en l'occurrence à l'article de Pierre Cornu).

IV. La science moderne, aux origines de l'anthropocène ?

- 21 Avec la re-découverte des Amériques par les Européens ? La fameuse *Conquista* dont les populations locales (mais aussi celles qui y ont été transplantées) ne finissent pas d'affronter le terrible héritage ? Ou avec, quasiment synchrone, l'affirmation baconnienne et cartésienne de notre arrogante et illusoire « possession et maîtrise » de la nature ? L'histoire des sciences a trouvé là ses premiers héros : Galilée,

Newton, Copernic et bien sûr Bacon et Descartes... Mais pour ces génies-là, qu'est-ce que la nature sinon un trésor à arracher (discrètement) aux mains de Dieu afin de confier ces richesses – pour les uns aux plus offrants, aux plus malins ou aux plus violents pour les autres – afin d'apporter un peu de consolation, de pain et de liberté à l'humanité sortie de la nature ? De là date sans doute la fameuse séparation moderne de *l'Homme qui pense* d'avec la nature qui ne serait plus alors un vaste ensemble de phénomènes sans sujet, un champ d'expériences « créé » en attendant d'être laïcisé à partir du XIX^e siècle.

- 22 Le « je pense » cartésien n'est toutefois pas le « nous pensons » qui fonderait une communauté humaine différente de tout le reste du vivant : il sépare encore davantage l'esprit – l'abstait génie masculin bien ordonné – de la nature – vulgaire, matérielle, sale, adepte de la luxure, chaotique, peu fiable et même franchement hostile. On découvre surtout en cette occasion des hiérarchies individualistes difficiles à effacer entre les humains d'abord (hiérarchie en termes de niveaux de culture, de sexe, de « race »...) et entre l'humanité et les autres « créatures » ensuite. Ne dit-on pas de quelqu'un de sot qu'il est bête ? Ne parle-t-on pas alors de lui comme d'une bête ? N'oppose-t-on pas le cerveau (machiavélique et viril) à la cervelle d'oiseau (féminin) ? Même si ces jeux de mots concernent la langue française, il convient de rappeler que c'est justement celle de Descartes. Tout en haut de cette échelle des êtres : Dieu, les anges et l'Homme doué de raison – le Sujet – regardent la création avec condescendance si ce n'est avec mépris parce qu'elle n'est que *chose*. Viennent ensuite en effet la Femme, les autres races humaines, les bêtes... jusqu'au chaos (déprimant Linné et ses amis classificateurs).
- 23 La complexité infinie de la nature et son évolution propre sont niées : on prétend la prévoir, et on la réduira à quelques tableaux « économiques » dans les pages de *l'Encyclopédie* et sous la férule des premiers « économistes »¹⁹. On omettra aussi de dire à qui ce Sujet humain reste soumis en fin de compte – puisqu'il est soumis comme nous le rappelle l'étymologie de sujet. À qui sinon à Dieu, au(x) Roi(s), aux dogmes divers et variés parmi lesquels le plus puissant est sans doute aujourd'hui le libéralisme ?

- 24 Les savants ont été les premiers *techniciens* officiels et les ingénieurs des pouvoirs politiques établis. Ce ne sont pas quelques iconoclastes sacrifiés – tels Giordano Bruno – et quelques procès – dont celui, peu violent il faut bien le dire, de Galilée – intentés par les représentants mortels des pouvoirs célestes qui peuvent transformer les « ancêtres » des scientifiques, en d'indomptables Prométhée modernes, ni de leurs descendants actuels des héros de la liberté – qui n'est en fin de compte que la *liberté d'agir* et non celle *de penser* ! Cette liberté d'agir qui n'a toujours pas été effectivement conquise, malgré quelques révolutions, et qui est de plus en plus dévoyée par les derniers scientifiques, géo-ingénieurs et transhumanistes.
- 25 La nature est-elle alors cet objet d'étude à découper selon les spécialités des savants, réductible à l'infini, modélisable grâce à des algorithmes (mais qui se souvient d'un des sens « d'algo » en grec : la douleur !) ? Serait-elle ce *corpus* de la science (raisonneuse à défaut d'être raisonnable) qui s'affirme en même temps que la traite et le capitalisme (dans ses premières variantes) ? Est-ce la cible de cette rationalisation procédurière qui divise et mesure tout²⁰, et qui cherche des équivalences matérielles à tout ? De cette fausse sagesse qui prétend que le « livre de la nature est écrit en langage mathématique », et affirme, dans le même temps, que cette langue-là n'est pas accessible à tous et surtout pas à toutes ? Et qui, bientôt, au siècle de Linné, de Buffon, des Physiocrates et de l'*Encyclopédie* transforme la nature arcadienne en une vaste friche inexploitée, en des champs à *enclore*, en des tas de *marchandises*, en un espace bruyant empli de brutes vicieuses, de fauves cruels, de *nuisibles* et de *mauvaises herbes* qu'il convient de domestiquer ? Voilà bien un mot récent et caractéristique de notre temps : domestication ! Lancé en français durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, il annonce le programme visé par les savants qui s'affublent du qualificatif « scientifiques » à la même époque... (le texte de Paraf-Javal illustre notamment ce point).
- 26 Alors, que vise donc leur science ? Et qu'est-elle donc cette étude « collective et méthodique » qui refuse d'être un art ? Cette vision du monde qui se déchire entre humilité et utilitarisme, entre théodicée maladroite et économie au sens grossier *d'intendance*, entre compréhension globale et esprit boutiquier, entre des « théories » (au sens grec de « contemplations ») et une pratique du monde bien plus herculéenne par sa violence et son aveuglement que prométhéenne

(prétendument bienfaitrice et réparatrice) ? On oubliera même que l'économie-intendance (celle des « économistes ») a profité de la légitimité de l'économie de la nature de Linné et de l'histoire *naturelle* de Buffon pour s'imposer comme seul discours légitime sur l'organisation rationnelle des bienfaits de la nature. On voit encore aujourd'hui l'écologie comme l'héritière de cette économie des Smith et Ricardo, alors que c'est l'inverse. Ces derniers ne sont que des plagiaires irrespectueux, pour ne pas dire des idéologues étripés et pontifiants formalisant des courants d'air en doctes graphiques et tableaux, *désencastrant* leurs calculs de la nature même. Depuis cette fameuse révolution scientifique trahie par ses plus ardents promoteurs – comme semble devoir l'être toute révolution ? –, la nature est dans un drôle d'état : après avoir été éviscérée, empaillée pour être disposée sous forme de catalogue ou derrière des vitrines (avant d'échouer dans des zoos et des conservatoires et des collections royales²¹), elle est devenue nombres, masses, volumes, mesures, quantités, compositions : autrement dit *ressources* et *marchandises*.

V. Le temps d'Hercule

- 27 Hercule – le bâtisseur et symbole des conquérants – a fait le ménage et étendu son empire : il a anéanti les êtres indomptables – les hybrides et les femelles comme l'hydre – et il a domestiqué le *reste* – dont les sorcières, les vagabonds et autres faux savants qui s'acharnaient à retrouver et à maintenir les équilibres subtils entre la nature et la santé de tous : végétaux et animaux – dont les humains²². Le XIX^e siècle est le siècle des machines mais surtout celui d'Hercule. C'est de lui que nous héritons cette nature dénaturée : polluée dirions-nous aujourd'hui en oubliant toute la charge religieuse et sexuelle (virile) du mot « pollution ».
- 28 Cette bien mal nommée « ère de l'Homme » a-t-elle commencé avec les « révolutions industrielles » (ou industrielles) de Grande-Bretagne (d'où son surnom d'*anglocène*) et avec l'idée – généreuse en apparence – de suppléer l'esclavage musculaire par l'énergie solaire (accumulée dans du charbon, du gaz ou du pétrole) ou par l'électricité (récupérée jusque dans les chutes d'eau, le vent et la lumière) ? C'est bien possible puisqu'en retour l'énergie humaine disponible a été dès lors consacrée à autre chose qu'à l'immense et toujours indispensable

production de nourriture. On a pu alors fabriquer en des quantités invraisemblables des marchandises et des déchets. On a pu alors inventer des gadgets les plus improbables, inutiles et infantilisants. On a pu (pour une minorité seulement) avoir le temps de transformer les montagnes, les rivages et les mers en lieu de tourisme et en dépotoirs géants. On a pu aussi se répandre sur tous les espaces et coloniser ce qui restait de « nature ». On a même pu se massacrer en de joyeuses hécatombes avec la fleur au fusil et en agitant de beaux drapeaux. Ce sera aussi le triomphe de la grande confiscation du monde et de l'invention d'un droit singulier sur la nature : le droit de propriété. Il est tentant de voir là le véritable lever de rideau sur le grand théâtre de la nature.

- 29 D'autres préfèrent l'éclair foudroyant d'Hiroshima et de Nagasaki pour point de départ de cette époque où « l'humanité agirait comme une force géologique comme et parmi les autres ». Pourquoi pas ? C'est en effet tentant puisque jamais auparavant on aura trouvé de telles accumulations d'éléments radioactifs dans les sédiments. Notre héritage en tant que civilisation sera déposé au creux de la nature, dans le cœur de la roche mère. Et il sera mortel car empoisonné et devra même être oublié : ainsi faudra-t-il cacher et enfouir nos déchets nucléaires sous terre et faire à l'opposé de nos ancêtres : tout cacher de nous. Il nous faudra faire à l'inverse des « monuments de la nature » que sont les beaux souvenirs du passé. Il nous faudra même masquer l'essence exacte de ce que nous allons laisser derrière nous : cacher la *nature* de nos déchets, la *nature* de notre déraison technique.
- 30 Cette transformation de la nature « brute » en « autre chose » correspondrait donc à une sorte de fabrication volontaire (du moins chez ceux qui la promeuvent) d'un nouveau « milieu » : un domaine propice à l'humanité – comme un nouvel Éden mais sans dieux capricieux. Un Jardin placé sous le seul empire de la Raison, un royaume terrestre où l'Homme serait enfin la mesure de toute chose, un ensemble de biens et d'activités que l'on pourrait assurer contre les risques *naturels* et même *sur* la vie, voire *contre* la mort. Or, si l'on fait abstraction de son criant échec, cette fabrication a été réalisée dans un but paradoxal : assurer la satisfaction des besoins primordiaux (vitaux, à défaut d'être authentiques) de l'humanité tout en produisant effectivement et concrètement des quantités considérables de

« biens » répondant en réalité à des désirs socialement et culturellement construits. Le fatras informe et sale (seulement « par endroits » au départ) résultant de tout ce processus, ce vaste monticule de marchandises, d'objets – *d'artefacts* pourrait-on dire – et de déchets serait-il cette « autre chose » dérivant de la Nature sous l'effet de nos inventions et de nos obsessions ? Est-ce cela « l'environnement », le « cadre de vie », le « paysage » moderne puis contemporain dans lequel nous recherchons, au milieu des pâles copies, des traces et des indices de sauvagerie perdue, des parfums, des essences et des extraits enfin *naturels* ? Ce résultat serait tout sauf une formation « hybride » car cela signifierait que l'on a mélangé deux choses de nature différente... Or, à part les substances que nous sommes capables de synthétiser (depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle – à nouveau –), ces objets ont les mêmes constituants que notre chair, que les vaisseaux des arbres et que les cristaux des roches...

- 31 Dans ces trois règnes-là – animal, végétal et minéral –, il apparaît bien qu'il n'existe aucun roi depuis 1789, et surtout depuis 1859 et le fameux livre de Charles Darwin sur l'évolution des espèces. Nous sommes – nous aussi – le produit d'un processus *naturel* dont le hasard, la « lutte pour la survie », la « coopération » et autres « bricolages incessants » sont les principaux phénomènes sans sujet que nous ayons compris (« à ce jour ! » s'écrient les optimistes). Après Lamarck, Geoffroy de Saint-Hilaire, Darwin et Wallace, la nature est devenue, pour les naturalistes, le terrain de jeu d'un nouveau paramètre *naturel* : l'écoulement du temps. C'est d'ailleurs un paramètre qu'il convient alors de maîtriser dans tous les domaines de la vie et jusque dans les gestes du travail ; les horloges domestiques et publiques, les horaires de gare, le management, les pointeuses... Écartelé entre les questions qu'il soulève dans les différents champs des sociétés en voie de sur-industrialisation, le temps devient un point de rencontre des biologistes et physiciens d'une part et des ingénieurs et économistes d'autre part. Il devient un enjeu essentiel des sociétés qui cherchent à le maîtriser (en imaginant, par exemple, de contrôler l'évolution de notre espèce par les techniques eugéniques) et à s'en extraire (en inventant, par exemple, des entités ou des personnes quasiment éternelles comme les « sociétés par actions »). La nature s'est donc enrichie d'une nouvelle dimension immensément profonde et même féconde : le temps ! Elle a hérité d'une histoire toute neuve

où elle tient le premier rôle. Exit l'Homme espèce unique et supérieure – « différente en nature » – aurait encore dit Descartes. Mais exit aussi l'histoire naturelle de Buffon et de Linné, et bienvenue dans le monde de La science et de ses spécialités toujours renouvelées : biologie, physiologie, écologie, sociologie des plantes, géographie, démographie, sociologie... (en attendant au ^{xx}^e siècle l'explosion de chicaneurs pointillistes et inventifs). Darwin et Wallace, c'est donc encore la deuxième moitié du ^{xix}^e siècle. Mais que s'est-il donc passé dans cette période pour qu'elle apparaisse sans cesse comme un tournant dans la définition et la vision de la nature ?

- 32 Ce que les historiens des sciences et des techniques nous disent depuis quelques décennies, est que les impacts des humains sur leur monde ont été très vite identifiés, et qu'ils sont devenus importants depuis que se sont développés certains types d'activités : des activités de destruction, d'extraction et de transformation intenses en vue de produire des marchandises en série et, dans le même temps, des déchets non recyclés puis des déchets ultimes – dans des quantités suffisamment importantes pour être vues et comprises comme *dange-reuses* pour le vivant. Ces activités correspondent donc plus étroitement à celles des grandes industries reposant sur des énergies fossiles et l'utilisation de machines de grandes dimensions. Des machines nécessitant des mises de fonds considérables – du Capital disent quelques barbus infréquentables. Autrement dit, ces impacts sont majeurs depuis le début de « l'ère des machines » au mitan du ^{xix}^e siècle. Ces impacts, contrairement à ce qu'on écrit souvent, ne sont donc pas liés en premier lieu à la démographie humaine, mais au mode de production intensif – démesuré ! – de marchandises et de déchets et à l'utilisation d'immenses quantités de matières premières (et donc d'énergie). Jusqu'à ce que l'hygiénisme triomphe (pendant ce même ^{xix}^e siècle), la nature avait encore des vertus à la fois positives – ne parle-t-on pas d'une « bonne nature » ou d'une « force de la nature » ? – et bien sûr négatives – les pestilences, les espaces insalubres et hostiles : on parlait alors des « choses environnantes », des *circumfusa*. Mais qu'en est-il depuis que les *experts* (une invention du même ^{xix}^e siècle) – que pourchassent et pourfendent des hommes comme Reclus ou Kropotkine (dont il est question dans ce dossier sous la plume de Claire Vachet) –, les médecins et les juristes ont posé les conditions de possibilité d'une nature domesticable ? Ce fan-

tasme a eu beau survivre aux épidémies des deux derniers siècles, il a encore de beaux jours devant lui.

33 Le XIX^e siècle est aussi le siècle où la nature recule devant les nouvelles étapes de la *Conquista* et surtout de « l'enrégimentement » du monde – comme l'a dit Jules Michelet quelques mois avant sa mort. Bientôt c'est la conquête – présentée comme solitaire et héroïque mais toujours organisée, orchestrée et militarisée – des pôles, du sommet des montagnes, de la basse atmosphère (par les ballons), des abysses océaniques (par les dragues en attendant les submersibles), de la nuit (par les télescopes et les becs de gaz), des maladies et bientôt de nos rêves et de notre psychisme, en attendant de conquérir nos cellules, nos gènes... Une conquête réalisée par les inventions de la fin du même siècle : les États-nations et les grandes entreprises à actions – celles qui voient la nature et leurs impacts sur elle comme des « externalités » et qui font perdurer l'opposition entre l'Homme et la Nature dans ses voies les plus destructrices. C'est justement le moment où se définit aussi l'idée que l'on peut mesurer des quantités de substances polluantes (« contaminantes » ou « débordantes ») qui restent en fin de compte des *poisons* – autrement dit des violences délibérées faites à la majorité des femmes et aux hommes par quelques-uns d'entre nous... C'est aussi le moment où l'on tente de définir ce qui deviendra des seuils et des *normes* de pollution... Comme si la norme devait par définition s'opposer à la nature – ou à un état naturel propice à une vie saine. Pourquoi parler d'écocide ou de génocide alors qu'en fin de compte, cela consiste en la même chose ? Encore faudrait-il renoncer à cette opposition finalement confortable avec la nature ? Une opposition pratique et rabâchée parce qu'elle nous rassemblerait tous dans la catégorie « responsable » – à défaut de celle de *coupable* – de l'état actuel du monde. Une opposition qui serait tout sauf politique, mais aussi tout sauf *scientifique*.

34 Finalement, cette nature ne serait-elle pas ce qui « nous » résiste – ce qui aurait la manie de faire front face à nos caprices ? Autrement dit : ce qui, par définition, ne pourrait pas se plier à nos choix, à nos décisions, à notre volonté et donc à nos « normes » ? N'est-ce pas encore une illusion délétère issue d'un raisonnement tordu – mais terriblement influent – confondant efficacité et violence, volonté et puissance, normalisation et maîtrise ? L'histoire, qu'elle soit celle dite gé-

néraliste ou du droit ou encore des sciences, ne peut que poursuivre tous ces questionnements ; des questionnements renouvelés de manière dramatique après cette étrange année de confinement et, nous l'espérons, par ce dossier de la revue *Clio@Thémis*.

NOTES

1 « *The naming goes recklessly on, in spite of anything I can do. I had a very good name for the estate, and it was musical and pretty – GARDEN-OF-EDEN. Privately, I continue to call it that, but not any longer publicly. The new creature says it is all woods and rocks and scenery, and therefore has no resemblance to a garden. Says it looks like a park, and does not look like anything but a park. Consequently, without consulting me it has been new named – NIAGARA FALLS PARK. [...] And already there is a sign up : 'Keep off the grass'. My life is not as happy as it was* », M. Twain, *The First Authentic Mention of Niagara Falls : Extracts from Adam's Diary, 1893*, cité par E. McKinsley, *Niagara Falls. Icon of the American Sublime*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, p. 264-265.

2 J. Opie, *Nature's Nation. An environmental history of the United States*, Fort Worth, Harcourt Brace College Publishers, 1998.

3 F. Law Olmsted, « *Special Report of New York State Survey on the Preservation of the Scenery of Niagara Falls* », 1879, cité dans J. F. Sears, « *Doing Niagara Falls in the Nineteenth Century* », *Niagara. Two centuries of Changing Attitudes, 1697-1901*, dir. J. E. Adamson, Washington, Corcoran Gallery of Art, 1985, p. 112.

4 Nous pouvons entendre environnement au sens de système physico-biologique, mais également humain et social. Le terme environnement lui-même a une histoire, aussi faut-il se montrer prudent avec son usage (voir par exemple pour la France, l'ouvrage de F. Charvolin, *L'invention de l'environnement en France. Chronique anthropologique d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003).

5 Le terme est ici repris à P. Descola, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005. Plus largement on se réfèrera à C. et R. Larrère, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Paris, Champs-Flammarion, 2009. Pour un retour très utile aux juristes romains, on consultera Y. Thomas, *Les opérations du droit*, Hautes études, éd. EHESS, Gallimard et Seuil, 2011 et A. Schiavone, *Ius. L'invention du droit en Occident*, Paris,

Belin, 2008. Pour un parallèle instructif, voir également *La nature comme source de la morale au Moyen Âge*, dir. M. van der Lugt, Florence, SISMELE, 2014.

6 Paolo Grossi estime que le jusnaturalisme moderne est « une civilisation juridique qui prend pour fondement et matrice de son édifice conceptuel la notion de “droit naturel”, en prenant soin de préserver en son sein, comme son trait le plus typique, la dialectique entre d’une part les divers droits positifs produits au fil de l’histoire par les différentes entités politiques et, d’autre part, un droit supérieur – précisément le droit naturel – qui n’est pas produit par ces entités mais les régit, en tant qu’il s’inscrit, au-delà d’elles, dans une réalité supérieure, universelle, que nous pouvons pour le moment nous contenter d’appeler “nature”. » (*L’Europe du droit*, Paris, Seuil, 2011, p. 111). Notons que la littérature juridique à ce sujet est souvent ambivalente. On relèvera avec Bruno Latour que la nature est une « déesse » qui permet « de décréter ce que les choses dans le monde doivent être, tout en prétendant ne jamais mélanger ce qui doit être et ce qui est. » (« L’Anthropocène et la destruction de l’image du Globe », *De l’univers clos au monde infini*, dir. E. Hache, Paris, éd. Dehors, 2014, p. 38). Cf. également les critiques de H. Kelsen, *Théorie pure du droit*, Paris, rééd. Bruylant-LGDJ, 1999 ; *Id.*, *Qu’est-ce que la Justice*, suivi de *Droit et morale*, préface de V. Lasserre, Genève, Markus Haller, 2012.

7 Pour une synthèse récente, cf. P. Legal, « Histoire du droit de l’environnement. De la protection environnementale à l’évolution du droit des biens », *L’Histoire du droit en France. Nouvelles tendances, nouveaux territoires*, dir. B. d’Alteroche et J. Krynen, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 417-440. Voir également D. Schorr, « Historical analysis in environmental law », *Oxford Handbook of Historical Legal Research*, dir. M. Dubber et C. Tomlins, à paraître.

8 En la matière, la bibliographie française est relativement réduite. Outre la synthèse précitée de Pierre Legal, cf. *L’environnement et ses métamorphoses*, dir. M. Delmas-Marty et C. Brechignac, Paris, Hermann, 2015 ; *Images et Usages de la nature en droit*, dir. P. Gérard, F. Ost et M. Van de Kerchove, Bruxelles, Pub. Facultés universitaires Saint Louis, 1993 ; F. Ost, *La nature hors la loi. L’écologie à l’épreuve du droit*, Paris, La découverte, 2003. Dans un autre registre cependant connexe et stimulant, cf. E. P. Thompson, *La guerre des forêts. Lutttes sociales dans l’Angleterre du XVIII^e siècle*, Paris, La découverte, 2014.

9 Le parallèle est ici saisissant avec les idées politiques. Sur ce dernier point, voir récemment P. Charbonnier, *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, Paris, La Découverte, 2020.

10 Il suffit en l'occurrence de citer le classique de C. J. Glacken, *Traces on the Rhodian Shore : Nature and Culture in Western Thought from Ancient Times to the End of the Eighteenth Century*, Berkeley/London, University of California Press, 1967. Plus récemment, Richard White, dans *The Organic Machine : the remarking of the Columbia River* (New York, Hill and Wang, 1995) réfute les oppositions habituelles de l'artificiel et du naturel pour proposer une « nouvelle » conception de la nature, celle d'une machine organique, tout à la fois faite par l'homme et lui échappant partiellement. On retrouve des formes variables de refus du dualisme baconien et cartésien sous la forme d'un « hybridisme » de la nature et de la culture chez Philippe Descola, Michel Serres, Bruno Latour ou Pierre Charbonnier, mais aussi, avec des visées très différentes sur le plan politique chez Timothy Mitchell (*Rule of Experts : Egypt, Techno-Politics, Modernity*, Berkeley, University of California Press, 2002), Andreas Malm (*L'anthropocène contre l'histoire. Le réchauffement climatique à l'ère du capital*, Paris, La Fabrique, 2017) ou Daniel Schneider (*Hybrid Nature – Sewage Treatment and the Contradictions of the Industrial Ecosystem*, Cambridge, MIT Press, 2011).

11 R. Frazier Nash, *Wilderness and the American Mind*, New Haven, Yale University Press, 2014 (première édition 1967).

12 W. Cronon, « The Trouble with Wilderness : Or, Getting Back to the Wrong Nature », *Environmental History*, 1/1, Janvier 1996, p. 7-28.

13 *Uncommon Ground. Rethinking the Human Place in Nature*, dir. W. Cronon, New York, Norton, 1995.

14 « The idea of nature contains, though often unnoticed, an extraordinary amount of human history », R. Williams, « Ideas of Nature », *Problems in Materialism and Culture*, London, Verso, 1980, p. 67.

15 Au Royaume-Uni, comme en France ou aux États-Unis, on a eu beau jeu de critiquer les bourgeois barbares incapables d'apprécier les beautés de la région des lacs, de Fontainebleau ou de Yellowstone, et sourds, dès lors, à la parole divine ou aux chants d'une morale plus élevée que l'utilitarisme de bas-étage dont ils se revendiquaient.

16 F. Jarrige et T. Le Roux, *La contamination du monde*, Paris, Seuil, 2017.

17 Le cas du décret de 1810 sur les établissements classés est souvent cité, cf. J. -B. Fressoz, « Circonvenir les *circumfusa*. La chimie, l'hygiénisme et la libéralisation des “choses environnantes” : France, 1750-1850 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 56/4, octobre-décembre 2009, p. 39-76 ; *id.*, *L'Apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Le Seuil, 2012 ; *id.*, « Payer pour polluer. L'industrie chimique et la compensation des dommages environnementaux, 1800-1850 », *Histoire et mesure*, 28/1, 2013, p. 145-186, en ligne ; T. Le Roux, *Le laboratoire des pollutions industrielles, Paris, 1770-1830*, Paris, Albin Michel, 2011 ; cf. également la législation sur les mines, le salpêtre pour les explosifs, etc. Sur la loi sur l'hygiène et la sécurité de 1893 dont le but officiel est d'« empêcher que le travail industriel ne compromette la vigueur, la santé et la fécondité de la famille ouvrière » (comme la loi de 1841 et les suivantes), on peut consulter des juristes comme P. Cuche, « La législation du travail et les transformations du droit », *La cité moderne et les transformations du droit*, Paris, Bloud et Gay, 1925, p. 170, et P. Pic, *Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières*, 2^e éd., Paris, A. Rousseau, 1903, ainsi que sa revue lyonnaise *Questions pratiques de législation ouvrière et d'économie sociale*.

18 Sur cette question, nous pouvons rappeler que Paul Crutzen fait débiter l'anthropocène en 1784 avec le brevet de James Watt sur la machine à vapeur : P. Crutzen, « Geology of mankind », *Nature*, 415, 3 janvier 2002, p. 23 cité dans C. Bonneuil et J. -B. Fressoz, *L'événement anthropocène. La terre, l'histoire et nous*, Paris, Le Seuil, 2013, p. 17. Voir également W. Steffen, J. Grinevald, P. J. Crutzen et J. R. Mc Neill, « The anthropocene : conceptual and historical perspectives », *Philosophical transactions of the Royal Society A*, 369/1938, 2011, p. 842-867 ; B. Latour, « L'Anthropocène et la destruction de l'image du Globe », *op. cit.*, p. 27-54. Quant à l'eurocentrisme qui caractérise certaines pensées de l'Anthropocène, voir les travaux de J. W. Moore, notamment *Capitalism in the Web of Life*, s.l., Verso, 2015 et *Anthropocene or Capitalocene ? Nature, History and the Crisis of Capitalism*, Oakland, PM Press, 2016. Pour lire plusieurs propositions visant à dépasser cet eurocentrisme, voir l'ouvrage collectif, dirigé par R. Beau et C. Larrère, *Penser l'Anthropocène*, Paris, Presses de Science Po, 2018.

19 Sur la question, voir A. Deneault, *L'économie de la nature*, Montréal, Lux, 2019.

20 On se reportera notamment, en matière juridique, à A. Supiot, *La Gouvernance par les nombres, Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, 2015.

21 À ce titre, voir V. Pouillard, *Histoire des zoos par les animaux : contrôle, conservation, impérialisme*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019, qui montre bien au nom de quelle conception d'une nature menacée et d'un mouvement conservateur la violence s'exerce sur les corps animaux.

22 On relira ici les travaux de Bruno Latour, depuis *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, 2006, jusqu'à *Où suis-je ? Leçons du confinement à l'usage des terrestres*, Paris, La Découverte, 2020.

AUTEURS

Hervé Ferrière

Université de Brest

Nader Hakim

Université de Bordeaux, Institut de recherche Montesquieu

Charles-François Mathis

Université Bordeaux-Montaigne